

Cahier des charges des moniteurs/trices de camps

L'Association attend de chacun de ses moniteurs/trices un sens aigu de ses responsabilités face aux participants en situation de handicap. De l'éthique, de la bienveillance, une attention particulière pour la sécurité et un respect absolu des participants qui lui sont confiés. Elle leur demande de se conformer aux directives du/de la responsable de cours.

Les moniteurs veillent à ce que les participants profitent de leurs vacances, cette semaine doit partir de leurs besoins et être centrée sur eux.

Responsabilités

- Chaque moniteur est responsable pour toute la durée du camp d'un ou deux participant(s). Hormis cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun changement.
- Quand un moniteur s'absente, il est tenu de déléguer cette responsabilité à l'un de ses collègues, et d'aviser le participant dont il s'occupe. Les absences doivent être autorisées par le/la responsable.
- Chaque moniteur veille à la prise régulière des médicaments en respectant scrupuleusement les posologies.
- Chaque moniteur est tenu de rencontrer la famille/institution du participant dont il s'occupe.
Durant cette rencontre, il veille à clarifier les besoins et spécificités du participant. Il remplit et fait signer la feuille « Rencontre du/de la participant.e et collaboration avec la famille »
- Les moniteurs s'engagent à participer aux rencontres d'organisation et à la journée de formation.
- Le moniteur veille au bien-être du participant, c'est-à-dire :
 - Tout ce qui touche au domaine des toilettes et à l'hygiène en respectant l'importance de l'intimité et en portant une attention particulière aux soins et besoins du participant.
 - Les repos et le sommeil afin que le participant ne soit pas trop fatigué.
 - Les repas, le moniteur est garant des allergies et de la quantité dont le participant a besoin.
 - Le rangement et la vérification du contenu des valises à l'arrivée et au départ de camp, en fonction des listes établies par les parents ou les institutions
 - Attention à la propreté générale : mise en place des alèses, changement des draps et mise au sale, également des vêtements et mise au sale (selon le contenu de la valise), rangement fréquent de la chambre
 - Attention particulière au bien-être des participants : veiller à ce qu'ils ne s'ennuient pas, puissent s'exprimer, ne soient pas lésés par rapport à d'autres, diversifient leurs activités, participent à des activités en accord avec leurs possibilités. Les encourager, les consoler et leur donner de l'affection.
 - Pendant les activités, d'avoir toujours avec soi : les cartes personnelles, les médicaments nécessaires, les chapeaux et crèmes solaires indispensables, ainsi que les numéros de téléphone importants

- Durant tout le camp il est demandé aux moniteurs de :
 - prendre suffisamment de repos pour pouvoir être disponibles et patients dans le cadre de leur engagement.
 - participer aux divers rangements et nettoyage, que ces tâches soient assignées ou spontanées, pour assurer un bon « vivre ensemble ».
 - de lire et relire les fiches d'informations des participants, lesquelles sont strictement confidentielles.
 - partager les difficultés suffisamment tôt.
 - ne pas boire d'alcool ou consommer des drogues.
 - ne pas transmettre aux parents des photos prises lors du camp par WhatsApp, sms ou mail. Aucune photo avec un participant ne peut être utilisée à titre personnel par un moniteur.
 - ne pas utiliser son téléphone portable pour des appels et échanges privés lors de moments avec le participant, attendre un moment de pause. Le téléphone est autorisé principalement pour l'organisation du camp et pour le contact avec le responsable.

- Chaque moniteur s'engage à signaler les cas de :
 - Maladie ou accident
 - Modification physique ou psychique du participant
 - Abus ou harcèlement sexuel
 - Maltraitance ou douce violence
 - Différent entre moniteurs et ou participants
 - Sensation de surmenage

Chaque moniteur est responsable de son matériel privé. Aucun dégât ne sera remboursé par l'Association.

Il est bien entendu que les informations concernant les participants sont strictement confidentielles et doivent rester dans l'enceinte du camp. Chaque fiche sera remise au secrétariat de l'Association à la fin du camp.

Conditions pour participer à un cours comme moniteur/trice

- avoir le sens des responsabilités
- obligation de prendre part aux rencontres de préparation
- être capable de respecter le cahier des charges des moniteurs/trices

Le (la) soussigné (e) atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges et s'engage à le respecter pour le **Camp d'automne enfants 2024** à La Ferrière.

Date et lieu

Signature